

RECUEIL DES ACTES

Séance du conseil municipal du mardi 7 novembre 2023 à la mairie - 19h30

- | | |
|------------|---|
| 2023 11 01 | Montant du loyer - maison de la crêperie et choix du locataire |
| 2023 11 02 | Montant du loyer - maison près de l'école et choix du locataire |
| 2023 11 03 | Lancement de la consultation architecte – dossier CAUE – Le bourg |
| 2023 11 04 | Proposition de conserver la Retenue de Garantie des travaux de SDTP non achevés |
| 2023 11 05 | Bornes électriques par le SDEC |
| 2023 11 06 | Financement destruction nids de frelons asiatiques |

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 6
- VOTANTS : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 30/10/2023 – Numéro 2023-11-01**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le SEPT NOVEMBRE à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etai~~ent~~ présents : (formant la majorité des membres en exercice) MULOT Muriel 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : BOULLY Grégory, MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BESLON Anne-marie, BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations : 0

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

**Objet de la Délibération : Logement près de la Crêperie
Bail avec Madame BUISSET Justine – 01/01/2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que le logement près de la crêperie est disponible

CONSIDERANT que la demande formulée par Mme BUISSET Justine

Domiciliée 8 place Sainte-Catherine à Honfleur est intéressante car gérante de la crêperie communale « Bistrot June – 2 place du commerce »

EMET un avis favorable à la location de ce logement à partir du **01/01/2024**

DIT que le montant du loyer mensuel fixé à **900.00€** sera encaissé sur le chapitre 75

DIT que la caution de **900.00€** sera encaissée sur le chapitre 16

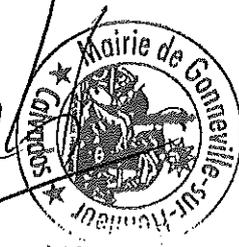
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

A **Gonneville-sur-Honfleur**, le 07/11/2023
Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire 07/11/2023
Envoyé reçu en Préfecture et publié le

ID 014-211403043-2023



L'Adjointe
Muriel MULOT

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 6
- VOTANTS : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 30/10/2023 – Numéro 2023-11-02

L'an deux mille VINGT-TROIS, le SEPT NOVEMBRE à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) MULOT Muriel 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : BOULLY Grégory, MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BESLON Anne-marie, BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations : 0

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

**Objet de la Délibération : Logement près du groupe scolaire
Bail avec Mme CANU Mylène et M. Lejeune Pascal – 01/01/2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que le logement près du groupe scolaire est disponible

CONSIDERANT que la demande formulée par Mme CANU Mylène et M. Lejeune Pascal, domiciliés 1 impasse Bisquets dans le lotissement communal Les Arguillières, est intéressante

EMET un avis favorable à la location de ce logement à partir du **01/01/2024**

DIT que le montant du loyer mensuel fixé à **678.00€** sera encaissé sur le chapitre 75

DIT que la caution de **678.00€** sera encaissée sur le chapitre 16

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 07/11/2023
Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire 07/11/2023
Envoyé reçu en Préfecture et publié le

ID 014-211403043-2023



L'Adjointe
Muriel MULOT

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 6
- VOTANTS : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 30/10/2023 – Numéro 2023-11-03**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le SEPT NOVEMBRE à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) MULOT Muriel 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : BOULLY Grégory, MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BESLON Anne-marie, BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations : 0

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulet

Dossier : « réaménagement de la place du commerce et construction d'un commerce et de deux logements »

Objet de la Délibération : Lancement consultation marché de maîtrise d'œuvre -

Monsieur Minot, Maire,

RAPPELLE

- le projet à l'étude avec l'aide du CAUE
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle maximale pour la réalisation des travaux de 1 700 000€HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que ce réaménagement est nécessaire,

EMET un avis favorable au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre auprès de Médialex

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

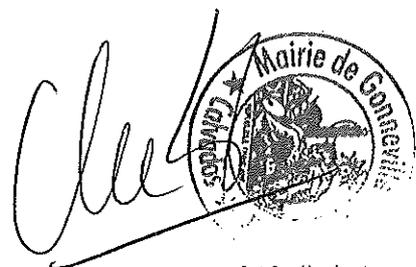
DIT que la dépense sera affectée au chapitre 23 du budget

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 07/11/2023
Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire 07/11/2023
Envoyé reçu en Préfecture et publié le

ID 014-211403043-2023



L'Adjointe
Muriel MULOT

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 6
- VOTANTS : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 30/10/2023 – Numéro 2023-11-04**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le SEPT NOVEMBRE à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) MULOT Muriel 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint,
Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,
Absents excusés : BOULLY Grégory, MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,
Absents : BESLON Anne-marie, BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations : 0

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Dossier : Travaux SDTP – VC7 - LES MONTS LE CANET – Eaux Pluviales
Objet de la Délibération : Non restitution de la retenue de garantie

Monsieur Minot, Maire,

RAPPELLE la notification du marché signée le 12 novembre 2018 attribuée à l'entreprise SDTP
RAPPELLE que les travaux du Chemin des Monts jusqu'au Canet par l'entreprise débutés dans le cadre du marché n'ont jamais été achevés

CONSIDERANT les diverses relances de la commune, de la CCPHB maître d'Œuvre, les mises en demeure, et courriers d'huissier de Justice

VU le Procès-Verbal de constat établi par acte d'huissier de Justice

PROPOSE la non restitution de la retenue de Garantie d'un montant de 1 929.61€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE la non-libération de la retenue de Garantie d'un montant de 1 929.61€

PRECISE que la recette sera émise sur le compte d'imputation 2152

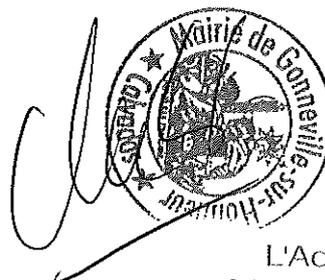
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

Étant donné que le marché ne sera jamais soldé du fait de malfaçons et de travaux non réalisés, vous devrez délibérer afin d'attester de la non-libération des retenues de garantie.

Vous devrez le justifier sur la délibération avec les constatations et courrier échangés.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 07/11/2023
Le Maire – Christian MINOT



L'Adjointe
Muriel MULOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire 07/11/2023
Envoyé reçu en Préfecture et publié le

ID 014-211403043-2023

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 6
- VOTANTS : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 30/10/2023 – Numéro 2023-11-05**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le SEPT NOVEMBRE à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) MULOT Muriel 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,
Absents excusés : BOULLY Grégory, MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,
Absents : BESLON Anne-marie, BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations : 0

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

Objet de la Délibération : installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Vu le projet et les conditions d'implantation proposées par le SDEC ENERGIE

Considérant que l'implantation de la borne sur le domaine public ne requiert pas de participation financière ni en investissement ni en fonctionnement

Considérant l'implantation, place de la Forge, sur 40m² de deux places de stationnement à titre gratuit pour les utilisateurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de mettre à disposition du **SDEC ENERGIE**, à titre gratuit, une surface du domaine public de 40m² -

APPROUVE le projet et les conditions d'implantation de 2 bornes situées - Place de la Forge
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

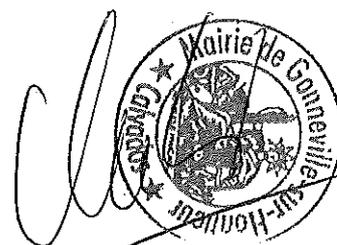
Étant donné que le marché ne sera jamais soldé du fait de malfaçons et de travaux non réalisés, vous devrez délibérer afin d'attester de la non-libération des retenues de garantie.

Vous devrez le justifier sur la délibération avec les constatations et courrier échangés.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 07/11/2023
Le Maire – Christian MINOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire 07/11/2023
Envoyé reçu en Préfecture et publié le

ID 014-211403043-2023



L'Adjointe
Muriel MULOT

COMMUNE DE
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- EN EXERCICE : 15
- PRESENTS : 9
- POUVOIRS : 0
- ABSENTS : 6
- VOTANTS : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Convocation du 30/10/2023 – Numéro 2023-11-06**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le SEPT NOVEMBRE à 19h30, le conseil municipal de la commune de Gonneville-sur-Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Minot Christian, Maire

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice) MULOT Muriel 1^{er} Adjointe, Antoine PILLIE 2nd Adjoint, FERON Cécile 3^{ème} adjoint, Conseillers municipaux : AUBIN Jean-Claude, MARCHIS Alain, OPSOMER Blandine, TROUSSEL Catherine, VACHON Daniel,

Absents excusés : BOULLY Grégory, MERIEULT Sophie, ROGER Pascal,

Absents : BESLON Anne-marie, BERSON Grégoire, Elena REMOUÉ

Procurations : 0

.....
Secrétaire de séance : Muriel Mulot

**Objet de la Délibération : FREDON – Accompagnement plan de lutte contre le frelon asiatique
– prise en charge par la commune**

Le Maire,

RAPPELLE que la participation complémentaire débloquée par le Conseil Département pour continuer la lutte contre les frelons asiatiques est consommée

DIT que la Fredon propose les choix suivants :

- **La commune se substitue à la subvention jusque-là accordée par le Conseil Départemental et assume ainsi l'intégralité du coût de destruction.** Les riverains n'ont pas de prise en charge financière à supporter. Tous les nids constatés sont déclarés et détruits.

- **La commune ne prend pas à sa charge les 30% de subvention jusque-là accordés par le Conseil Départemental.** Ce reste à charge est alors assumé par les riverains, perçu par le prestataire directement à l'issue de l'intervention. Pour simplifier les calculs et surtout limiter le risque d'erreur, nous avons fixé le montant de participation des riverains à 30€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre en charge le montant de la subvention jusque-là pris en charge par le Conseil Départemental afin de continuer la lutte aussi longtemps que le risque apicole sera présent sur cette fin de saison 2023

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

A Gonneville-sur-Honfleur, le 07/11/2023
Le Maire – Christian MINOT



L'Adjointe
Muriel MULOT

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire 07/11/2023
Envoyé reçu en Préfecture et publié le

ID 014-211403043-2023